

15 mai ▶ 15 décembre*

*avec interruption au mois d'août

// Juillet 2013 • N°24

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

Gérard LONGUET, Ancien Ministre et Sénateur de la Meuse

Ma contribution est celle d'un acteur engagé en faveur du projet Cigéo depuis près de 20 ans en qualité d'élu meusien, mais aussi de responsable politique national.

Aussi je ne prétends ni à l'objectivité ni à l'impartialité. Je suis assez naturellement favorable à ce projet.

En revanche, je m'efforce d'en mesurer les enjeux et je m'attache depuis le printemps 1993 à rechercher la transparence la plus convaincante.

contact //

Adresse : 53 rue Martelot
55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 79 47 24

Fax : 03 29 79 38 00

www.gerardlonguet.fr

// Positions personnelles

Bien que de formation juridique, économique et sociologique, je me suis toujours passionné pour la maîtrise humaine des défis les plus techniques de l'énergie, des transports, de la production et de la construction.

J'appartiens à la tradition positive et optimiste, initiée par l'esprit de la Renaissance se libérant des préjugés, puis à la démarche des encyclopédistes, à leur vision libératrice de la science et des techniques. J'aime l'Industrie, les Arts et les Métiers et je considère que les Révolutions Industrielles continues ont apporté plus de liberté et de confort que de nuisances.

Je ne méconnaissais ni les risques, ni les aléas, ni même les erreurs suscitées par la vision « Prométhéenne » de l'europeén, mais je considère que le bilan de ces quatre derniers siècles, depuis Galilée, est plutôt positif.

J'ajoute que je suis profondément humaniste, ce qui veut dire pour moi, que la Terre appartient à l'Homme, même s'il est raisonnable pour l'Homme de mesurer la puissance de la Nature et la nécessité d'en tenir compte plutôt que de la subir par imprévoyance ou prétention. Prométhée a été puni, mais il a fait progresser l'humanité en refusant la soumission. La Terre appartient à l'Homme libre, pas l'inverse. ■

// Rôle personnel

Les hasards de la vie politique ont fait de moi le premier Ministre qui ait eu à mettre en œuvre la loi Bataille de décembre 1991, cette loi qui, pour la première fois, et bien tardivement, traitait des déchets nucléaires.

En effet, nommé en mars 1993 Ministre de l'Industrie, du Commerce Extérieur, de la Poste et des Télécommunications, je découvrais – stupéfait – que malgré nos 58 réacteurs (j'ai signé l'autorisation de construire le dernier de cette série, la centrale de Civaux) la gestion des déchets ultimes à vie longue et haute activité n'avait pas été réglée durablement, l'entreposage sur sites de production et à la Hague constituait la seule réponse.

Des trois solutions envisagées par la loi de 1991, séparation/transmutation, entreposage en sub-surface et enfouissement, aucune n'avait été sérieusement engagée.

Après consultations des collaborateurs de mon cabinet et entretien avec le Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières, je sondais, à l'été 1993, Rémi Herment sur l'attitude qui serait la sienne en qualité de Président du Conseil Général de la Meuse, sachant que notre sous-sol riche en « banc d'argile » pouvait convenir. Le granit, absent de la Meuse, constituait alors l'autre voie pour les recherches sur l'enfouissement.

A cet instant, mon idée était triple, mais je ne maîtrise pas la totalité des effets de ce projet :

- 1 - Associer la Meuse à un grand projet scientifique national.
- 2 - Obtenir pour mon département le soutien des entreprises de l'électronucléaire (ANDRA, EDF, AREVA, CEA) en termes de projets industriels concrets.
- 3 - Enrichir les finances publiques de la Meuse pour investir et développer tout le territoire.

Le vote unanime du Conseil Général de la Meuse pour autoriser la recherche d'un site géologique dès 1994 permit le début des études, alors que la mission du Préfet, Monsieur Christian Bataille, avait jusqu'à présent totalement échoué. De 1994 à ce jour, j'ai été l'interlocuteur de tous les Ministres en charge du dossier pour mettre en œuvre mes trois objectifs.



Vue aérienne du Laboratoire – Crédit photo : Studio DUREY/Joinville

// Infrastructures : un devoir !

Pour la Meuse et pour la Haute-Marne, les infrastructures de transports desservant Cigéo doivent faire l'objet de propositions pertinentes en termes de sécurité et respectueuses des habitants des territoires et donc, respectueuses de leurs bonnes conditions de vie.

Le rail par la Vallée de l'Ornain est une bonne solution sous la réserve d'examiner chaque traversée de villages ou de petites villes, et surtout Ligny, pour rendre la coexistence des services de transports et des habitants possible. Cette voie ferrée doit aller au plus près de la descente par laquelle les colis accéderont au stockage. Cette continuité est un facteur de sécurité. Mais l'utilisation plus fréquente de la voie ferrée va susciter des besoins d'adaptation. Le strict statu quo sera sans doute impossible. Il faudra des travaux lourds débattus avec les élus concernés.

Pour la route, les possibilités sont heureusement plus nombreuses. Il faut donc à la fois répartir sur plusieurs itinéraires, limités en nombre toutefois, le fardeau des accès poids lourds de Cigéo jusqu'au grand réseau national. Je n'imagine pas un itinéraire unique. J'inclus naturellement la Vallée de l'Ornain de Ligny-en-Barrois à Bar-le-Duc par la RN 135 pour accéder en véhicule léger à la gare d'Issoncourt du TGV.

En contrepartie, des travaux significatifs devront être engagés y compris des déviations qui, hors Cigéo, n'auraient jamais été envisagés.

Aujourd'hui, le fonctionnement du Comité de Haut Niveau, décidé par Patrick Devedjan en 2005, alors Ministre de l'Industrie, permet de suivre la réalisation des objectifs concrets de soutien à la Meuse.

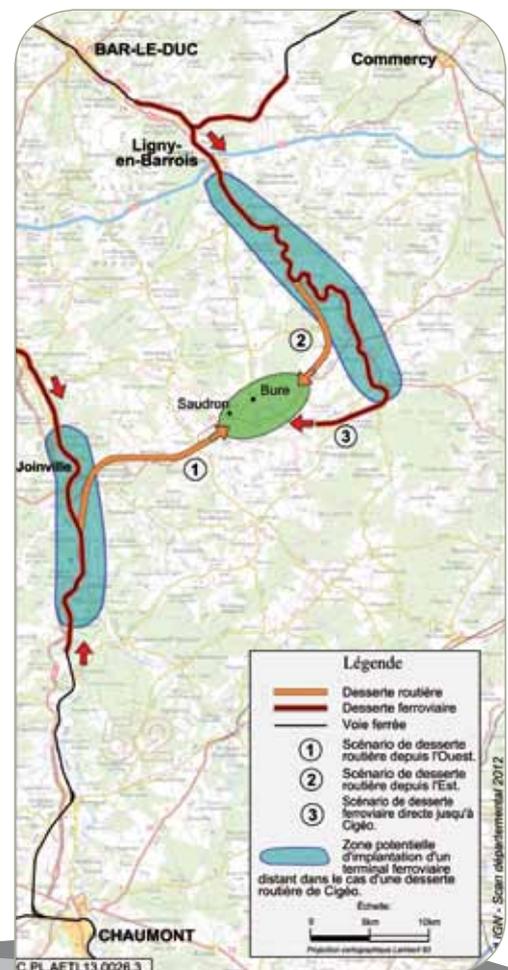
Homme politique assez expérimenté, élu de la Meuse depuis 1978, j'ai souhaité comme Ministre et veillé comme animateur meusien, à ce que le projet soit le plus transparent possible ; cette transparence repose dans mon esprit sur un principe absolu : le gestionnaire du projet, l'ANDRA, ne doit pas dépendre des producteurs de déchets, EDF, AREVA, CEA. Son indépendance financière doit être garantie par la loi et le coût de gestion ne doit pouvoir être décidé par des producteurs de déchets, a fortiori lorsqu'il s'agit de sociétés cotées intervenant sur un marché concurrentiel.

Cette condition, consolidée par la loi de 2006 (2006-739), est satisfaite.

Le second principe de transparence est d'institutionnaliser le contrôle : la CNE, l'ASN, l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et l'appel aux expertises internationales garantissent le sérieux des débats, des études, des évaluations.

Mon projet personnel, et la durée de mon mandat de Sénateur jusqu'en septembre 2017 me permet de l'espérer, est d'accompagner la procédure jusqu'à la délivrance de l'autorisation de création du Centre industriel de stockage géologique, après le vote de la loi organisant la réversibilité pendant 100 ans, et qui pourrait intervenir en 2016.

Le relais sera transmis alors sur des bases saines. ■



Cette carte doit être vite connue pour rassurer les uns et mobiliser utilement les autres. Elle devra être stable. Et, elle devra aussi permettre de prévoir des indemnités

pour que les habitants éventuellement gênés ne soient pas oubliés ! ■

// Cigéo, une véritable opportunité pour les départements de la Meuse et de la Haute-Marne

Je récusé avec fermeté l'idée que Cigéo et auparavant l'ANDRA, aient acheté par des soutiens publics, l'opinion meusienne et tout particulièrement celle des responsables de notre département :

- Toute la France bénéficie à ce jour d'une électricité abordable grâce au nucléaire. Ce sont nos réacteurs qui permettent de financer les énergies dites renouvelables hors les plus nouvelles.

Certes, il existe une CSPE (contribution au service public de l'électricité), mais elle n'est supportable que parce que le prix de base du mégawatt EDF est raisonnable, et cela grâce au nucléaire.

Or, la France d'aujourd'hui ne peut pas se désintéresser de la gestion des déchets « haute activité et moyenne activité à vie longue » sans faire peser sur les générations à venir, sur la France de demain, une charge injuste.

C'est maintenant qu'il faut investir pour gérer les déchets de la phase de réalisation et de maturité du grand programme électronucléaire (1970-1995).

Toute la France profite du nucléaire : les départements de la Haute-Marne et de la Meuse, en relevant avec l'ANDRA le défi des déchets, rendent un service à l'économie et à la société française pour les 60 années de vie du grand programme et pour sa prolongation.

Cette prise de responsabilité par la Meuse nécessite une forte reconnaissance de la nation.

- Rien n'est excessif et tout est réparti clairement :
 - ➔ Le montant correspond aux retombées fiscales locales d'une tranche de deux réacteurs. Ainsi, il s'agit de deux réacteurs supplémentaires sur les 58 existants, soit 3,5% des retombées fiscales locales de l'ensemble des centrales françaises. La Haute-Marne et la Meuse sont reconnues, elles ne sont pas « arrosées ». Plus que les sommes allouées au titre aujourd'hui du laboratoire souterrain et demain de Cigéo, (s'y ajoutant sans s'y substituer), c'est bien la perspective d'une coopération de long terme avec la filière électronucléaire qui constitue une véritable opportunité pour nos deux départements de la Haute-Marne et de la Meuse.
 - ➔ Retombées en termes de formation, pour les jeunes meusiens et haut-marnais. Des compétences nouvelles vont apparaître peu à peu à la demande des entreprises engagées

dans Cigéo. Même si nous ne pouvons pas satisfaire localement tous les besoins d'ici 2019, la durée du projet permet de soutenir des projets d'éducation scientifiques et techniques dès le primaire, au collège puis au lycée. Mon idée est que cette main d'œuvre travaillera pour les entreprises impliquées, non seulement sur place, mais aussi en France, en Europe et dans le Monde. C'est une vocation territoriale qu'il faut construire mais dont les débouchés doivent être imaginés bien au-delà de nos deux départements.

- Il est vrai, en contrepartie, qu'en termes d'accueil, la Haute-Marne et la Meuse accueilleront des compétences neuves venues d'ailleurs pour des missions courtes, moyennes, longues ou permanentes. C'est le défi des collectivités locales d'être attractives pour que Bure ne soit pas une enclave mais une source qui irrigue en apports humains nouveaux les territoires du nord 52, du sud 55, sans oublier les liens avec nos métropoles régionales. Pour nous, meusiens, il s'agit surtout de Nancy.
- Formation des jeunes, accueil des nouveaux venus mais aussi et surtout, partenariat entrepreneurial entre le tissu économique local et les grands acteurs de la filière. Le mouvement est lancé avec principalement l'association Energic ST 52/55.

Vaste projet qui suppose un état d'esprit nouveau chez les trois producteurs de déchets que sont EDF, AREVA et CEA.

Après l'ère des pionniers de Bure, riches de bonne volonté pour la Meuse au regard des rejets qu'avaient suscités les tentatives préalables à la Meuse (Bretagne, granit de la Vienne, roche argileuse du Gard), viendra le temps de la notoriété. Il faut la préparer et éviter la routine. Pour cela il faut bâtir en permanence, par un dialogue réaliste, le partenariat de la Meuse et de la Haute-Marne et de leurs entreprises vers des projets nouveaux.

Je cite par exemple le « Grand Carénage » des centrales nucléaires françaises, comme demain peut-être, la vente « clef en main » par l'ANDRA, le CEA ou AREVA, de centres de stockage souterrain dans d'autres pays nucléaires.

Cette association ne peut reposer ni sur la bonne volonté – elle s’oublie – ni sur le chantage car Cigéo, une fois lancé, sera pérenne. Si les entreprises meusiennes et haut-marnaises ne veulent pas être oubliées dans l’avenir, il faut un mécanisme nouveau de relance qui à ce jour n’existe pas !

- C’est pourquoi je juge les Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne nécessaires aux politiques territoriales : des interlocuteurs plus petits ne pourraient gérer des politiques d’accueil, de formation ou de réseaux entrepreneuriaux suffisants.

Des interlocuteurs plus éloignés, Régions ou Etat, ne pourraient servir les intérêts des habitants concernés :

- ➔ L’Etat, parce que ses représentants passent trop vite sur le terrain. Les Préfets, par exemple, peuvent aider à passer un obstacle. Pour tenir un cap de long terme, la stabilité est nécessaire.
- ➔ Les Régions sont les partenaires indispensables pour la recherche. Mais au-delà des Universités, des Laboratoires ou des Grandes Ecoles, elles jugeront toujours que l’accueil des entreprises et l’emploi doivent se localiser là où c’est le plus facile, c’est-à-dire là où des entreprises et des capacités d’accueil existent déjà. Après tout, Bure est à 50 minutes de Nancy...

En revanche, il faut éviter sur le terrain les effets de « falaise », en termes d’aides, en opposant ceux qui sont des deux côtés de la limite administrative. C’est d’ailleurs le rôle de lissage départemental qui le permet. La loi de 2006, sur ce point, me paraît bien rigide. ■



Une galerie du Laboratoire souterrain – Crédit photo : Andra

// La réversibilité, une exigence absolue

La réversibilité a été, est, et restera l’exigence absolue des élus meusiens. Cette réversibilité est inscrite dans l’esprit de la loi de 1991 et correspond à une logique forte : si l’une des trois voies de recherche, la « séparation/transmutation », aboutit, elle permettra de réutiliser les déchets ultimes des centrales. Aussi, le stockage souterrain doit pouvoir alimenter cette nouvelle forme d’utilisation des déchets.

La réversibilité est donc à la fois la condition et la conséquence de la recherche sur la séparation et la transmutation.

Il y a une seconde raison pour laquelle les élus meusiens et moi-même, au premier rang, défendons la réversibilité : la recherche se poursuivra durant toute la période de montée

en puissance du stockage. Garder une réversibilité possible pour un siècle, c’est se donner le temps d’optimiser la gestion des déchets en tenant compte de l’expérience la plus longue. Pourquoi s’en priver :

Nous voulons que vive un projet scientifique durable où la coexistence d’une fonction « recherche », le laboratoire de Bure, et d’une fonction « stockage », Cigéo, permette d’enrichir mutuellement ces deux missions différentes. La réversibilité donne à cette coopération toute sa crédibilité.

Je constate d’ailleurs que les études sur la manutention des colis montrent bien la ferme volonté de l’ANDRA de l’assurer. ■

C’est la raison pour laquelle en garantie de cette réversibilité pendant une période d’un siècle, l’ANDRA doit gérer Cigéo tout comme elle gère le laboratoire aujourd’hui. Les deux missions sont solidaires. La réversibilité donne crédit à leur coexistence utile et en 2016 je l’espère, le Parlement devra l’entériner.

